

REUNION CPP RETRAITES DU JEUDI 29 JANVIER 2026 à PARIS

Présents : Jean Paul CHARLEMAGNE, Patricia DARRAS, Bruno BOITIER (secrétaire-adjoint), Alain BOET (secrétaire-adjoint, en visio), Annie SZUFA, Pierric LEFEUVRE (secrétaire), Maryse CHAMPION (Membre du B.N., en visio), Laurent CASTRA (membre du B.N.)

Excusés : Marie-Thérèse HOUIST, Joseph GENOVESE

Absents : Claude DUFOUR, Erick LE COQ

ORDRE DU JOUR :

1-Approbation du PV de la réunion du 28.10.2025

Pierric LEFEUVRE, secrétaire, ouvre la séance et demande s'il y a des observations relatives au procès verbal de la dernière réunion.

Aucune remarque n'étant formulée par les participants, le PV est adopté à l'unanimité.

2-Conseil national des 20 et 21/11/2025 – Retour

Le secrétaire donne la parole à Laurent CASTRA qui a assisté au conseil national, en l'absence du secrétaire et des secrétaires adjoints de la CPP.

Laurent déclare qu'il est intervenu au conseil, au nom de la CPP des retraités, pour faire un point sur les travaux de notre CPP, notamment au niveau de la syndicalisation et du développement.

Deux points fondamentaux ont été abordés lors de ce conseil :

- le rapport du secrétaire général,
- l'ajustement des cotisations suite aux grilles de simplification par regroupement.

Laurent est notamment intervenu sur le sujet des fichiers (constitution de nouveaux fichiers, difficultés d'accès aux fichiers existants en raison de la RGPD) lors de la réunion du BN qui a précédé le Conseil National

Les difficultés rencontrées dépassent le cadre du fichier de la CPP retraités.

Alain BOET, correspondant fichier de notre CPP confirme les difficultés qui résultent de la RGPD et insiste sur les difficultés de communiquer.

Laurent CASTRA nous informe que le secrétaire général a lancé un chantier sur le sujet pour débloquer la situation.

Annie SZUFA précise que les nouveaux formulaires d'adhésion comportent une case demandant l'autorisation de la diffusion de données personnelles.

Si la réponse est négative, la situation se bloque : seuls les envois par courrier deviennent possibles dans ce cas.

3-Point retraite, retraite complémentaire et autonomie

Pierric LEFEUVRE évoque un excellent article paru dans la lettre de la Michodière du 22/1/2026 : « sauver la **retraite** par répartition » :

Au lieu de gratter quelques mois d'âge légal, il s'agit de reconstruire un socle durable lisible et équitable pour la retraite par répartition. Les curseurs sont les suivants :

- doper les recettes en jouant enfin sur l'emploi,
- revoir l'assiette au lieu de matraquer avec des taux,
- corriger les inégalités homme/femme pour sécuriser les droits,
- sortir de l'austérité salariale et lier la retraite à une stratégie productive.

Au niveau des **retraites complémentaires**, Annie SZUFA a eu connaissance d'un article intéressant sur les réserves de l'AGIRC/ARRCO (montant des réserves, pourquoi se sont elles constituées, ce qu'elles ont permis de réaliser lors des crises économiques de 2011 et 2020...)

Annie nous fait parvenir cet article
(joint au présent PV)

Annie évoque ensuite une contribution intéressante du groupe de retraités lors du dernier congrès de la FEC. Cette contribution tient en un document de 3 pages qu'elle nous fait également parvenir
(joint au présent PV)

Le secrétaire évoque le « défi **autonomie** » qui s'est tenu à LYON les 17 et 18 novembre derniers : il s'agissait d'une sensibilisation et d'un accompagnement des séniors et de leurs aidants sur les enjeux liés à l'autonomie et au bien être des personnes âgées.

Des tables rondes ont été organisées sur les thèmes suivants :

- bienfaits de la vaccination ,
- dépistages des maladies telles que ALZHEIMER,
- âgisme et lien intergénérationnel

Des débats sur l'utilisation des données par l'intelligence artificielle ont également eu lieu.

Suite au concours dénommé « défis d'or » des trophées ont été décernés à des projets innovants participant à l'amélioration de la vie des séniors.

Pierric LEFEUVRE évoque ensuite un article de la lettre de la Michodière du 13/11/2025, relatif à la perte d'autonomie.

Il est intéressant de constater que les $\frac{3}{4}$ des français préfèrent rester à domicile en cas de perte d'autonomie.

Cette aspiration qui représentait 53% en 2021 est passée à 74% en 2023.

De plus, 80% des 18-24 ans se déclarent favorables au maintien à domicile.

Il existe en outre un plébiscite pour une prise en charge publique de ce maintien (69%, surtout les ménages modestes et les personnes vivant en zone rurale)

Quelques chiffres :

-les bénéficiaires de l'APA vont passer de 1,4 à 1,6 millions entre 2021 et 2030

-En 2030, un français sur 3 sera âgé de plus de 60 ans

Il existe donc un défi majeur à ce sujet pour les politiques publiques.

Le secrétaire évoque une piste intéressante qui se développe : l'habitat inclusif.

Laurent CASTRA se propose de nous adresser le rapport de la branche autonomie sécurité sociale 2024 et le compte rendu INC habitat intermédiaire du 23/10/2025

(joint au présent PV)

Sur le sujet des aidants, Laurent CASTRA évoque la reprise des négociations début février sur le protocole d'accord UCANSS relatif aux aidants.

Les négociations ont pu avancer depuis septembre dernier, l'UCANSS ayant réalisé un état des lieux suivi d'une mission confiée à un consultant.

Laurent propose d'envoyer les documents de travail à la CPP "retraité(e)s" en vue de recueillir les observations de ses membres.

4-Point système différentiel

Annie SZUFA nous informe que la prochaine réunion à ce sujet se tiendra fin juin, début juillet.

L'accord, toujours valable, entraîne une augmentation d'au moins 1%.

Annie évoque un point positif : Aucune réclamation quant à la liquidation ou au paiement des droits n'est intervenue depuis le changement d'opérateur.

5-Point complémentaire santé

Pierric LEFEUVRE rappelle les termes de la déclaration intersyndicale du 6/1/2026 sur le thème de la négociation en matière de complémentaire santé. :

-personne n'a demandé la mise en œuvre d'un appel d'offre public dans le cadre du renouvellement des opérateurs de la complémentaire santé au 1/1/2027

- C'est pourtant l'orientation qui a été maintenue malgré l'opposition affichée par les organisations syndicales
- Il ressort de la RPN complémentaire santé du 16/12/2025 une exclusion manifeste des fédérations du processus de choix de l'opérateur
- Il est demandé l'ouverture d'une négociation visant à établir un accord de méthode dans le renouvellement des opérateurs santé
- il est nécessaire de préciser les rôles respectifs de la CPP et de la RPN dans le cadre de la négociation.

Cette négociation pourrait débiter lors de la RPN du 27/1/2026. Un article de la Lettre de la Michodière suivra...

Pour les retraités, l'augmentation réelle de la cotisation mutuelle a été de 1,9%.

En ce début d'année, il existe une interrogation fondamentale : le modèle mutualiste français saura-t'il préserver sa vocation solidaire face aux logiques marchandes qui gagent du terrain.

6-Questions diverses

Aucune question diverse n'a été posée.

Pierric LEFEUVRE rappelle que la prochaine réunion de la CPP des retraités a été fixée :

jeudi 2 avril 2026, à 10 heures, au siège du SNFOCOS.

L'ordre du jour étant épuisé, le secrétaire remercie les participants et clôture la réunion.